

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2022

---

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL321

présenté par  
M. Baubry  
-----

### ARTICLE PREMIER

### RAPPORT ANNEXÉ

À la première phrase de l'alinéa 6, après le mot :

« gendarmes »,

insérer le mot :

« titulaires ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa 6 du rapport annexé à la loi prévoit que « Policiers et gendarmes seront davantage sur le terrain et verront leur présence doublée sur la voie publique d'ici 2030. ». Le présent amendement vise à préciser qu'il s'agit de policiers et gendarmes titulaires et non de réservistes.